

N° 2023-039

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET DU CIAS

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme VILLIEN, CHENU Azélie qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie,

MM. BOUTY Georges qui donne pouvoir à M. DUCOGNON, MARCHAND-MAILLET Thierry qui donne pouvoir à M. Favre, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 8

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le transfert des rémunérations de la direction de l'action sociale pour se mettre en conformité avec les statuts du CIAS, nécessite le versement de la subvention d'équilibre au budget du CIAS.

L'adoption du budget du CIAS, étant soumis à l'approbation de son conseil d'administration, cette subvention ne peut être que prévisionnelle et pourra être ajustée en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté.

VU le débat d'orientation budgétaire précédemment exposé,

Il est proposé d'attribuer une subvention prévisionnelle de 126 000€ au budget du CIAS pour 2023. Le montant de la subvention d'équilibre au budget du CIAS dédié pourra être ajusté en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté.

Afin de préserver les équilibres financiers du CIAS et de garantir la continuité de son fonctionnement, un acompte représentant 50% de la subvention allouée N-1 est versé en avril de l'année N.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE le président à attribuer une subvention de 126 000€ au budget du CIAS pour l'année 2023.

FAIT ET DELIBERE LE 15 MARS 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

